

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice: 12 Présents : 10 Procuration : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : TAVERNIER Marie -Laure Date de convocation : 10 JANVIER 2025
Réf: 25/017 OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION AU CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL	Présents : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent- -M. GAILLARD Guy - QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André -Mme MCQUADE Alisha M. BRAIZE Richard Procuration : Mme MICHAUD Carole Mme à QUOEX Valérie Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia - Mme MICHAUD Carole Mme -

Madame QUOEX indique que dans le cadre de l'organisation des tâches au service administratif de la mairie, il a été convenu que les agents en charge de l'état civil et de l'urbanisme puissent prendre plus de responsabilités dans leurs domaines respectifs.

Dans cette optique, et d'un commun accord, il a été décidé que les deux agents concernées se présenteraient au concours administratif de rédacteur territorial (catégorie B) (concours externe en Octobre 2025).

La formation au concours sera assurée par le CNED.

Afin d'encourager les agents à suivre ces formations, monsieur le Maire souhaite que la commune prenne en charge le remboursement des frais d'inscription au CNED , à hauteur de 540 € /agent soit pour les deux agents une somme de 1080 € .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE le remboursement de frais d'inscriptions au cours à distance du CNED dans le cadre de la préparation au concours de catégorie B rédacteur territorial des agents actuellement en poste à l'état civil et à l'urbanisme pour la somme totale de 1080 €.

CHARGE monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération

Les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Fait à Montriond le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance

TAVERNIER Marie -Laure



Le Maire

Jean-Claude DENNÉ



